

VOLUME DES RESUMES

Colloque International - International Symposium

*Organisé par le laboratoire VIPS et l'Université Rennes 2,
Sous l'égide de la SFIR "violence et prévention des violences"*

LES DISCRIMINATIONS, LE SPORT ET L'ECOLE EN QUESTION



<http://colloquedse.free.fr>

Le 16 MAI 2013 à Rennes

Université Rennes 2
Campus de Villejean Bâtiment L
Accès : Métro Villejean



VIPS
Violences, Injures, Polémiques & Sports

**UNIVERSITÉ
RENNES 2**

**Sport and
Citizenship**
Sport serving society

**METROPOLE
Rennes**
vivre en intelligence

**Région
BRETAGNE**

MGEN

SOMMAIRE

THEMATIQUE DU CONGRES.....	4
COMITE SCIENTIFIQUE.....	8
COMITE D'ORGANISATION	8
PROGRAMME	9
RESUMES DES INTERVENTIONS.....	12

THEMATIQUE DU CONGRES

La gloire médiatique et politique de certains concepts représente parfois un danger pour l'entreprise scientifique, tant la capacité performative des médias est grande en matière sémantique. C'est pourquoi, il paraît indispensable de s'en tenir à une neutralité axiologique minimale à propos du terme « discrimination ». Le retour à son étymologie est à ce titre salutaire : *discriminatio* signifie séparation. La discrimination peut donc être comprise avant tout comme un principe constitutif de toute société qui classe et répartit ses membres. Ces catégorisations, évidemment construites, sont transmises et régulées. Distinguer un individu d'un autre en fonction du genre, de l'apparence corporelle ou encore de ses convictions religieuses, par exemple, permet d'orienter son comportement en fonction de cette identification typique. Au-delà de toute connotation axiologique, la discrimination s'inscrit finalement comme un mécanisme permettant la construction de ce que Berger et Luckmann¹ ont appelé « *le stock commun de connaissances* » que chacun mobilise dans l'immédiateté de toute interaction. De ce point de vue, la vie sociale foisonne de discriminations de cet ordre. L'acception plus commune du terme ne fait qu'ajouter une charge négative à ce traitement différencié. La discrimination comme objet politique pourrait effectivement se définir comme le traitement différencié et défavorable d'une personne ou d'un groupe en raison d'un trait identitaire perçu de façon stéréotypée. Cette définition sommaire permet néanmoins de comprendre que le concept scientifique et la notion politique ne sont guère déconnectés. Si la discrimination est initialement un mécanisme de régulation sociale, alors la discrimination au sens politique (et plus négatif) peut être comprise comme le signe d'une dérégulation sociale. Autrement dit, l'une des innombrables typifications utiles à la régulation des interactions devient défavorable à la personne qu'elle permet d'identifier. Ceci n'exclut pas évidemment que cette dérégulation soit profitable pour d'autres voire qu'elle soit opérée à dessein. Discriminer l'autre peut en effet permettre la régulation de rapports de domination.

Mais si la discrimination peut s'envisager comme un processus de (dé)régulation, alors sa compréhension doit probablement passer par une analyse plus globale du contexte dans lequel elle s'inscrit. Ceci implique de dépasser le seul couple discriminé/discriminant (sans l'abandonner totalement) pour tenir compte de processus de discrimination dont les individus seraient à la fois objet et relais. Car si la discrimination peut ne pas exister aux yeux des discriminés, il est encore moins probable qu'elle se vérifie aux yeux des discriminants. De surcroît, si c'est au sein des institutions sportives et scolaires qu'elle existe, les personnes qui discriminent peuvent être celles qui agissent au sein de ces deux mondes sociaux. Autrement dit, il n'est pas exclu que les enseignants, les élèves, les éducateurs et entraîneurs, les personnels soignants, voire les parents fassent inconsciemment partie des personnes discriminantes, ou du moins des personnes par lesquelles les processus de discrimination transitent. Par conséquent, faut-il rompre avec l'idée commune selon laquelle la discrimination est un processus interactif, une relation mixte² entre une victime et un responsable ? Partant de là, faut-il, à la manière du pouvoir chez Foucault³, admettre que la discrimination ne s'exerce guère dans une relation inégalitaire entre une personne détenant la force de discrimination et une personne vulnérable en ce qu'elle présente les caractéristiques "justifiant" l'ostracisme ? Faut-il, enfin, opérer ce renversement épistémologique qui consiste

¹ Berger, P., Luckmann, T. (1986). *La construction sociale de la réalité*. Paris, Méridiens Klincksieck.

² Goffman, E. (1^{ERE} Ed. 1963). *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*. Paris, Ed. de Minuit.

³ Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir*. Paris, Gallimard.

à désincarner le processus de discrimination pour l'appréhender comme processus collectif dépassant les personnes, et dépassant les statuts de victime et d'"agresseurs" ? Faut-il enfin penser les processus de discrimination au-delà des caractéristiques des individus qu'ils traversent ? Le genre, l'ethnie, la religion, l'âge ou encore l'apparence corporelle sont-ils de réels motifs déclencheurs ou de simples alibis comme Elias et Scotson⁴ l'ont montré à propos de l'exclusion, en décrivant notamment une forme de racisme sans race. Avant les conséquences que cela impliquerait en termes de traitement politique, il faut y voir du point de vue de la recherche des conséquences méthodologiques. A ce titre, l'approche pluridisciplinaire semble être la plus opportune. C'est pourquoi, les propositions qui s'intégreront à l'un des axes suivants, pourront s'inscrire dans les champs scientifiques de la philosophie, de la psychologie, des sciences juridiques, des sciences politiques, de la sociologie, de l'histoire, des sciences de l'éducation ou des sciences économiques et de gestion.

Quatre axes de réflexion ont été retenus pour ce colloque. Toutes les propositions retenues feront l'objet d'une communication orale. Suite au colloque, les communications feront l'objet de publications dans des actes de colloques et, les meilleures, après sélection par le Comité Scientifique dans des revues scientifiques.

Les quatre axes

1- Approche conceptuelle de la discrimination

Que traduit la mobilisation politique et médiatique croissante d'un tel concept ? De toute évidence, il existe un risque de confusion des genres que présente le double usage d'un mot (scientifique et politique). Peut-être faut-il pour s'en préserver, observer une distance critique à l'égard d'un tel succès langagier et en cerner les raisons plus profondes. L'inflation de ce terme traduit-elle une augmentation des discriminations effectives ou bien s'agit-il seulement d'une sensibilité accrue aux atteintes contre les singularités⁵ portées par les uns et les autres ? Sans nécessairement verser dans l'inflation langagière⁶, il paraît indispensable de comprendre d'où provient ce terme apparu massivement à la fin des années 1990 alors qu'il disparaissait au même moment outre-Atlantique⁷. D'autant que l'apparition du vocable dans les discours savants et politiques ne correspond pas forcément, loin s'en faut, à l'émergence de formes d'ostracisme que l'on qualifierait aujourd'hui de discriminations. Comme l'indique Fassin, « *il s'agit bien d'instituer la distance nécessaire entre le mot et la chose* »⁸. De fait, pour comprendre et étudier les discriminations aujourd'hui, le travail essentiellement historique et sociologique sur la discrimination comme invention semble incontournable.

- Au cœur de cette invention de la discrimination se trouve certainement un entraînement réciproque des discours scientifiques et politiques. Cette influence réciproque, bien que probablement inévitable, doit pourtant être objectivée si ce n'est maîtrisée. Est-il opportun par exemple de mesurer quantitativement les discriminations en reprenant la taxinomie

⁴ Elias N., Scotson J.-L. (1965). *Logiques de l'exclusion. Enquête sociologique au cœur des problèmes d'une communauté*. (1965), Paris, Fayard, 1997.

⁵ Martuccelli, D. (2010). *La société singulariste*. Paris. Armand Colin.

⁶ Hottois, G. (1979). *L'inflation du langage dans la philosophie contemporaine. Causes, formes et limites*. Bruxelles, Ed. de l'université de Bruxelles.

⁷ Crawford, C. (2001). Rescuing the concept of discrimination. In *Academic questions*, volume 14, n°3, 47-64.

⁸ Fassin, D. (2002). L'invention française de la discrimination. In *Revue française de science politique*. Vol. 52, n°4, p. 404.

officielle et les 18 critères intégrés à la loi⁹ ? Auquel cas, ne risque-t-on pas de consacrer des réalités perçues et partielles et d'inverser le rapport distancié entre les catégories officielles et théoriques ? De ce point de vue, le dialogue entre les approches quantitatives et qualitatives paraît également salutaire.

2- L'expérience de la discrimination

Dans cet axe, seront intégrées les propositions de communication restituant les résultats de recherches empiriques portant sur des cas concrets de discrimination à l'école et en sport. L'attention sera particulièrement portée à l'expérience du discriminé qui apparaît comme le point de départ de la compréhension du processus dans sa globalité. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons choisi de cibler les débats autour des terrains de l'école et du sport. Au-delà du fait qu'ils correspondent à deux institutions au sein desquelles peuvent se déployer les politiques de lutte contre la discrimination, l'école et le sport sont aussi parmi les principales sphères de socialisation secondaire pour les jeunes. Ceci permettra donc de penser le processus de discrimination d'une façon décloisonnée : l'élève discriminé devient-il aussi un jeune sportif discriminé et inversement ? L'épreuve de la discrimination dans un contexte conduit-elle au repli sur soi dans un autre contexte voire à l'autodiscrimination lorsque le sentiment d'infériorité est intégré par l'individu ? L'expérience du discriminé entraîne-t-elle des réactions discriminantes ?

Il s'agit donc de comprendre l'épreuve de la discrimination à partir de différentes postures comme celle qui consiste à intérioriser l'infériorité. De la même façon que certains assistés intériorisent la disqualification lorsqu'une aide leur est adressée¹⁰, la discrimination implique aussi une infériorité attribuée que l'individu risque de finir par intégrer comme une réalité propre. Dans ce registre, les acteurs de l'institution scolaire ou du monde sportif, et plus globalement peut-être ceux qui opèrent dans « *le travail sur autrui* »¹¹, peuvent inconsciemment participer à ce processus de discrimination sans être les discriminateurs directs et patentés¹². A l'inverse, les réactions plus offensives de l'ordre du renforcement du stigmatisme sont bien souvent les plus manifestes dans la mesure où elles s'expriment sur un mode parfois violent. De ce point de vue, les discriminations peuvent être analysées comme les premiers tours d'une spirale de violences dont les plus manifestes ne sont que la terminaison. L'expérience du discriminé est donc autant une entrée dans le processus que le moyen d'en identifier les formes d'aboutissement (échec scolaire, violence sur soi ou autrui, repli sur soi, etc.)

3- Les processus de régulation de la discrimination

Les processus de régulation de la discrimination qui sont à aborder autant à l'échelle de l'individu comme la psychologie ou la microsociologie saurait le faire qu'à l'échelle plus globale des formes d'action politique. Sans opposer ces différentes échelles, il s'agirait plutôt de les mettre en lien afin de repérer des répertoires d'action communs. Une approche politique de la question permettrait à la fois de réfléchir à la prise en compte des discriminations au regard des transformations sociales et d'observer la construction et l'évolution des politiques

⁹ Age, sexe, origine, situation de famille, orientation sexuelle, mœurs, caractéristiques génétiques, appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une nation ou une « race », apparence physique, handicap, état de santé, grossesse, patronyme, opinions politiques, convictions religieuses, activités syndicales.

¹⁰ Paugam, S. (1991). *La disqualification sociale. Essai sur les nouvelles pauvretés*. Paris, PUF.

¹¹ Dubet, F. (2002). *Le déclin de l'institution*. Paris, Seuil.

¹² Héas, S., (2010). *Les discriminations sportives dans les sports contemporains ; entre inégalités, médisances et exclusions*, Nancy, PUN, collection Epistémologie du corps.

de prévention ou de lutte contre les discriminations. Faisant nôtre les propos de Muller¹³ deux questions, a minima, méritent d'être soulevées : « *A travers quels processus sociaux, politiques ou administratifs sont prises les décisions qui constituent les politiques ?* » et « *Comment mesurer ou évaluer l'impact d'une politique dans le champ social et économique ?* ». Mais au-delà de la simple mesure, c'est également la construction des politiques qui doit être interrogée, dans ses logiques, dans ses phases, dans ses acteurs surtout. Disant cela il ne s'agit pas de limiter les propos à la construction des politiques mais de prendre en compte également d'une part, les écarts entre volonté affichée, stratégie déployée et actions mises en œuvre et, d'autre part, l'existence, ou non, d'une régulation coréfléchie, et pour le moins ayant fait l'objet d'évaluations préalables des besoins, des attentes et des effets escomptés.

4- Le coût social de la discrimination à l'école et dans le monde sportif

Peut-on mesurer « le coût social » de la discrimination ? Quels sont les moyens méthodologiques dont disposent les sciences économiques pour le mesurer. Peut-on envisager, comme cela a été fait notamment pour la consommation de drogues, d'appliquer le concept de *coût d'opportunité* visant à évaluer les ressources qui seraient mobilisables pour autre chose si la discrimination était davantage prévenue et maîtrisée, et si elle n'entraînait pas le coût social actuel. Et au-delà d'un coût social mesurable, comment peut-on tenir compte du coût des conséquences intangibles telles que la perte de bien-être et la souffrance chez les personnes discriminées ? Ces questions, qui rendent évidents les liens de complémentarité qui peuvent s'établir entre les sciences sociales, psychologiques et économiques, pourront être traitées sous l'angle de différents champs scientifiques.

¹³ Muller, P. (1990). *Les politiques publiques*. Paris, PUF, Collection Que sais-je ?.

COMITE SCIENTIFIQUE

- François Le Yondre, Université de Haute Bretagne de Rennes 2 (France)
- Dominique Bodin, Université de Haute Bretagne de Rennes 2 (France)
- Stéphane Héas, Université de Haute Bretagne de Rennes 2 (France)
- Williams Nuytens, Université d'Artois (France)
- Nicolas Pénin, Université d'Artois (France)
- Marie-Françoise Lacassagne, Université de Bourgogne (France)
- Patrick Bouchet, Université de Bourgogne (France)
- Teresa Gonzales Aja, Université Polytechnique de Madrid (Espagne)
- Rodrigo Pardo, Université Polytechnique de Madrid (Espagne)
- Christophe Durand, Université de Caen Basse-Normandie (France)
- Angeles Arjona Garrido, Université d'Alameria (Espagne)
- Jean-Yves Dartiguenave, Université de Haute Bretagne de Rennes 2 (France)
- Béatrice Clavel Inzirillo, Université de Lyon 2 (France)
- Amandine Lépine, Université de Lyon 2 (France)

COMITE D'ORGANISATION

- François Le Yondre, MCU – membre du VIPS (EA 3646)
- Stéphane Héas, MCU-HDR – membre du VIPS (EA 3646)
- Gaëlle Sempé MCU- membre du VIPS (EA 3646)
- Lucie Dal, étudiante (Master SSSATI – ENS)
- Yann Borgnet, étudiant (Master SSSATI – ENS)
- Karel Griffon, étudiant (Master SSSATI)
- Florian Hugedet, étudiant (Master SSSATI – ENS)
- Amandine Maussion, étudiante (Master SSSATI)
- Hadrien Perrier, étudiant (Master SSSATI)
- Anaïs Tardieu, étudiante (Master SSSATI)
- Adrien Tron, étudiant (Master SSSATI)
- Marine Valignat, étudiante (Master SSSATI)
- Guillaume Verger, étudiant (Master SSSATI)

PROGRAMME

Café d'accueil et ouverture 8h15-8h30

Sessions à 4 communications 8h30-10h	
<p style="text-align: center;"><u>Atelier n°1</u> <u>Genre et homophobie en sport et à l'école</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Salle 144</u></p> <p><u>Philippe Tétard</u>, Université du Maine, VIP&S <i>Suzanne Lenglen ou la vierge au combat (1913-1923)</i></p> <p><u>Sigolène Couchot-Siex</u>, Université Paris est, REV <i>Homophobie entre pairs à l'école : non pertinence ou impertinence d'un objet d'étude ?</i></p> <p><u>Mickaël Bouvard</u>, SOS Homophobie</p> <p><u>Stéphane Tournu-Romain</u>, Compagnie Le Trimaran</p>	<p style="text-align: center;"><u>Atelier n°2 : Lutte et régulation</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Salle 145</u></p> <p><u>Béatrice Clavel</u>, <u>Amandine Lépine</u>, <u>Anaïs Ulrich</u>, Université Lyon 2, CRESS <i>Environnement et construction de régulations (l'influence de l'environnement, du milieu sur le développement du sujet / jeunes de ZUS)</i></p> <p><u>Noémie Garcia-Arjona</u>, INEF, Universidad Polytechnica de Madrid <i>Associationnisme sportif et communautaire et les politiques locales d'intégration. Une comparaison entre Paris et Madrid</i></p> <p><u>Rodrigo Pardo</u>, INEF, Universidad polytechnica de Madrid <i>Discrimination dans le traitement médiatique des affaires de dopage</i></p> <p><u>Yamina Meziani</u>, Université Bordeaux 2, Centre Emile Durkheim <i>La dimension « stratégique » de la discrimination et l'enjeu du recrutement de la diversité des origines : « une redéfinition des finalités de la discrimination positive et négative ».</i></p>

Séance Plénière 10h-10h30 (Amphithéâtre L2) :

- Jacqueline Costa Lascoux, CNRS, Ancienne Directrice de l'Observatoire des statistiques de l'immigration et de l'intégration

Pause Café 10h30-10h45

Sessions à 4 communications 10h45-12h30

<u>Atelier n° 3</u> <u>Les discriminations sous l'angle sociolinguistique</u>	<u>Atelier n° 4</u> <u>Les discriminations ethniques</u>
<u>Salle 144</u>	<u>Salle 145</u>
<u>Par le laboratoire PREFics</u> <u>Université Rennes 2</u>	
<p><u>Thierry Bulot</u> <i>Ségrégation, normes et discrimination(s) : espaces, langues et pratiques langagières</i></p> <p><u>Jeanne Meyer</u> <i>La coopération sociolangagière (vers une mobilité des représentations sociolangagières pour intervenir sur les discriminations)</i></p> <p><u>Claire Lesacher,</u> <i>Envisager la discrimination à l'intersection du genre et du langage : le cas d'une étude en sociolinguistique sur les rappeuses montréalaises</i></p> <p><u>Thierry Deshayes,</u> <i>Pour une approche ethnographique et interventionniste de la gentrification : sociolinguistique urbaine et discrimination des espaces.</i></p>	<p><u>Damont Nicolas, EHESS, IRIS</u> <i>De la question raciale dans le recrutement en centre de formation professionnel au football</i></p> <p><u>Perchot Rodolphe, Castel Philippe, Marie-Françoise Lacassagne, Université de Bourgogne, SPMS</u> <i>Menace du stéréotype : le cas expérimental du basketball en contexte français</i></p> <p><u>Khmailia Mohamed, Université du littoral Côte d'Opale, Relacs</u> <i>De l'exclusion à l'égalité : étude conative du rôle du sport dans le processus de lutte contre la discrimination sexuée chez des femmes et jeunes filles issues de l'immigration maghrébine en France</i></p> <p><u>Mange Jessica (Université de Caen Basse-Normandie – NIMEC), Keren Sharvit (Université d'Haïfa), Nicolas Margas (Université de Caen Basse-Normandie, CESAMS)</u> <i>Tire-t-on plus vite sur des arabes ou des espagnols ? Relations intergroupes, menace perçue et réactions agressives dans le paradigme du jeu du tireur</i></p>

Pause Déjeuner 12h30-14h - Bistrot de Condate.

Séance plénière 14h-15h30 (Amphithéâtre L2) :

- Jean François Amadiou, Directeur de l'observatoire des discriminations, Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne.
- Céline Ziwass, Sandrine Massé, Rennes Métropole, Responsables de la lutte contre les discriminations.
- Anne Bourrat-Gueguen, Université Rennes 2, VIP&S.
Approche juridique de la lutte contre les discriminations

Pause Café 15h30-15h45

Sessions à 3 communications 15h45-17h15

Atelier n° 5

Discrimination et intervention par le sport

Amphithéâtre L2

Marion Rull, Nicolas Margas, Université de Caen Basse-Normandie, CESAMS

L'engagement corporel pour réduire la discrimination (Etude en EPS)

Florent Mangin, Philippe Castel, Marie-Françoise Lacassagne, Université de Bourgogne, SPMS

Positionnements identitaires, relations intergroupes et discriminations en EPS

Nicolas Margas, Université de Caen Basse-Normandie, CESAMS, Paul Fontayne, Université Paris Puest Nanterre, CeRSM

Compensation et attitudes intergroupes : quand la gratification relative des groupes stigmatisés renforce la hiérarchie sociale et les clivages intergroupes

Synthèse des travaux et clôture 17h15- 17h45 (Amphithéâtre L2) :

- Stéphane Héas, Université Rennes 2, VIP&S.

Cocktail 17h45-18h30

Diner au Restaurant La Réserve 19h30-22h

RESUMES DES INTERVENTIONS

Suzanne Lenglen ou la vierge au combat (1913-1923)

Pr Phillippe Tétard

Université du Maine, VIP&S

Découverte par les lecteurs de la presse généraliste et spécialisée en 1914 au lendemain de ses premières victoires, Suzanne Lenglen connaît ses plus belles années de joueuse de tennis entre 1919 et 1926. Elle domine alors le circuit féminin mondial. Nous nous concentrerons ici sur les années 1914-1923 en nous interrogeant, à partir d'un large corpus de presse (presse généraliste, presse sportive, féminine, etc.), sur son adoption en tant que « championne ». Des italiques pour une championne... En effet l'étude de la représentation et de la désignation médiatique de Suzanne Lenglen jusqu'en 1923 montre clairement la (très) difficile féminisation du mot champion. Avec cette première vedette sportive française s'exprime la résistance – par ailleurs notoire et étudiée – du monde sportif à l'affirmation de la sportive et du sport féminin. Pour autant, Suzanne Lenglen est héroïsée, et dans ce processus d'héroïsation, sa féminité ne peut être niée. Son grandissement se joue alors dans une logique de partition des genres, suivant une logique discriminante qui, au sens premier, sépare la joueuse de son identité féminine. Dans sa représentation, le féminin est presque toujours rabattu sous l'échelle des valeurs masculines ou, du moins, neutralisé. La joueuse devient du coup une figure androgyne et mineure. Si on conjugue cette représentation avec la célébration de sa combattivité et le rôle d'ambassadrice de la nation qui lui est assigné, son image peut être assimilée à celle d'une vierge au combat. Cette image, forte et centrale, la maintient dans un équilibre aussi subtil qu'ambigu entre féminin et masculin, entre minorité et émancipation. La singularité de cette reconnaissance invite donc à considérer la procédure d'adoption de la championne, au seuil de l'entre-deux-guerres, comme l'expression d'une discrimination de genre.

Homophobie entre pairs à l'école : non pertinence ou impertinence d'un objet d'étude ?

Sigolène Couchot-Schiex

Observatoire Universitaire International d'Education et de Prévention

Université Paris-Est Créteil

sigolene.couchot-schiex@u-pec.fr

Depuis les années 2000, le code de l'éducation et deux conventions interministérielles (2000, 2006) font référence à la valeur d'égalité entre les sexes. Cette valeur s'appuie sur le respect mutuel et implique la mise en œuvre d'initiatives de prévention des comportements sexistes et de la violence qui peut en découler. La loi contre les discriminations votée en 2001 (Loi n° 2001-1066- 16 novembre 2001 art. 1) stipule entre autres : « constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes sur le critère de leur sexe, de leur orientation sexuelle (...) ». Nous nous intéressons ici à l'homophobie envisagée comme discrimination conduisant à une violence insidieuse, ordinaire, invisible exercée envers certain.e.s élèves dont l'homosexualité est perçue ou supposée. Bien que des études récentes aient été menées sur les violences homophobes à partir d'événements survenus en contexte sportif, le milieu scolaire n'a pas été investigué.

Les discriminations homophobes à l'école ont pour conséquence la marginalisation des élèves qui la subissent. Une enquête exploratoire est actuellement menée sur le terrain de l'Education Physique et Sportive, discipline scolaire se référant aux pratiques sportives dans lesquelles l'attitude homophobe semble être plus prégnante (Mette et *al.*, 2012). Elle tente de comprendre comment les élèves s'emparent et contribuent au processus de fabrication de la norme homophobe. Les insultes homophobes, le rejet du groupe de pairs dans les activités proposées constituent des situations potentielles dans lesquelles la discrimination est visible. Pourtant les enseignant.e.s semblent aveugles à celles-ci, alors que leur responsabilité est clairement engagée dans ce contexte scolaire.

Mots clés : homophobie, discrimination, genre, violence, éducation

Bibliographie :

METTE Anthony, (2012), Évaluation des attitudes des sportifs français envers les homosexuels : effets du genre et du type de sport, *Staps*, n°96-97, pp 157-167

Environnement et construction de régulations

Béatrice Clavel, Amandine Lépine, Anaïs Ulrich
Centre de Recherche Education Sports et Santé
bclavelinzirillo@aol.com

Malgré sa singularité, le sujet évolue dans un environnement empreint socialement, culturellement, économiquement et politiquement, contribuant à déterminer les habitudes, son histoire et les pratiques socioculturelles de son entourage. Ces différents marquages peuvent être source de discrimination. Dès lors, il importe que le sujet ait construit des régulations efficaces afin de ne pas subir à outrance les effets négatifs de cette discrimination. L'évolution psycho-socio-culturelle de notre société a fait émerger des situations inquiétantes comme celle de l'augmentation des situations de dérégulations voire de crise grave, une perte du lien social en même temps que s'installent la précarité et l'exclusion. Une société dans laquelle prime l'individualisme et le virtuel où la quête de reconnaissance reste souvent vaine aura certainement des répercussions néfastes sur le sujet. Les nombreux paradoxes que véhicule notre société ne constituent pas un cadre dans lequel la jeunesse des banlieues peut construire son identité sans conflits, favorisant la dominance de certains processus. L'immersion dans le milieu socioculturel du public permet de mieux comprendre certains enjeux institutionnels et interculturels, elle prend en compte la complexité des situations de l'interaction sujet-milieu. Cette approche systémique permet d'éclairer et de mettre en lien l'influence de l'environnement, du milieu sur le développement du sujet.

Un système sain et vivant doit être en mesure de s'adapter aux contraintes externes et internes, il doit faire preuve d'ouverture, ouverture à la transformation, au changement. Un système fermé, est voué à la disparition après épuisement des ressources internes ou par entropie. Outre le caractère fermé des systèmes dans lesquels évoluent les enfants, de nombreux facteurs peuvent détériorer la qualité de l'environnement, c'est particulièrement le cas dans les Zones Urbaines Sensibles. Ainsi, nous nous proposons d'analyser le lien entre les régulations construites par les sujets et les caractéristiques de leur environnement.

Associationnisme sportif et communautaire et politiques locales d'intégration. Une comparaison entre Paris et Madrid.

Noemi García-Arjona

Universidad Politécnica de Madrid, Espagne

noemi.garcia.arjona@upm.es

Le sport en tant que phénomène social et culturel a été largement revendiqué pour ses vertus d'intégration. D'une part, les acteurs politiques conçoivent parfois le sport comme une source possible de solutions aux inégalités ethniques, voire comme un « ascenseur social », justifié très largement par le succès de sportifs d'origine étrangère dans le sport de haut niveau. Aussi, les communautés des immigrées à travers leur réseau d'associations s'appuient sur le sport comme une forme de revendication identitaire. Cette communication expose l'étude comparative menée dans deux villes accueillant des populations immigrées : Paris et Madrid. L'objectif est de comprendre l'impact des politiques locales sur les communautés immigrées présentes dans les deux villes, et plus concrètement auprès de jeunes immigrés ou jeunes de deuxième génération. De plus, il s'agit de soulever l'articulation de ces politiques avec l'action collective composée du tissu associatif impliqué. La méthode de recueil des données a été basée sur l'analyse des archives officielles et des entretiens combinés avec des observations et des notes du terrain. Les résultats montrent des politiques différentes en raison de l'approche théorique du phénomène migratoire, mais avec une réponse commune à l'égard des clubs formés par des immigrants : que ce soit pour des raisons politiques (la perception de la société française du sport « communautaire » comme négatif) ou économiques (la compression budgétaire sur les programmes et les subventions en Espagne). Les conclusions de cette proposition visent à contribuer à la discussion de la fonction du sport dans les sociétés multiculturelles comme vecteur d'intégration ou de discrimination, et leur rôle spécifique auprès des jeunes immigrés ou issus de l'immigration.

Discrimination dans le traitement médiatique des affaires de dopage

Rodrigo Pardo

Universidad Politécnica de Madrid

rodrigo.pardo@upm.es

L'apparition de nouvelles liées au dopage dans les médias est constante ces dernières années, certains sportifs de renom ayant été impliqués dans plusieurs cas. Toutefois, le traitement fait sur ces affaires a parfois été discriminatoire par rapport aux questions telles que la présomption d'innocence, les implications économiques et politiques, le traitement de la vie privée, le genre et la nationalité. Pour illustrer cette situation, nous avons utilisé les exemples de deux sportifs espagnols, Alberto Contador (cycliste) et Marta Domínguez (athlète) qui entre 2010 et 2012 ont été liés aux affaires de dopage. À ce propos nous analysons quantitativement et qualitativement les articles apparus dans les deux journaux généralistes les plus importants en Espagne, *El País* et *El Mundo*.

La dimension « *stratégique* » de la discrimination et l'enjeu du recrutement de la diversité des origines : « *une redéfinition des finalités de la discrimination positive et négative* ».

Yamina Meziani

Université Bordeaux 2, Centre Emile Durkheim

Le recrutement en termes de diversité des origines culturelles au sein de la fonction publique comme dans le secteur privé est devenu un véritable enjeu en France mais aussi au niveau européen. Au cœur d'un triple enjeu social, juridique et économique, la diversification des équipes de travail qui repose pour l'essentiel en France sur des principes de « *soft law* », a conduit en particulier à occulter les enjeux visibles et invisibles de la sélection.

Au regard d'une étude sur le recrutement de la diversité des origines dans le département de l'éducation et des sports en France et aux Pays-Bas, nous mettons à jour une nouvelle dimension de la discrimination à travers une enquête qualitative par entretiens et immersion ethnographique dans deux mairies. Certains chercheurs ont défini les formes de la discrimination positive et négative, d'autres ont tenté de définir les modalités de son application (directe, indirecte, systémique) et cherché à comprendre les raisons de ces actes de discriminations (conscient, inconscient, intentionnel, non intentionnel). Alors que l'on peut penser que le recrutement des descendants de migrants postcoloniaux dans les services de sports et d'éducation s'effectue au nom de la justice sociale ou de la lutte contre les inégalités de départ, cette étude révèle qu'il répond en partie à des attentes personnelles, politiques, économiques ou sociales. En effet, la discrimination positive et négative rencontre des stratégies d'acteurs politiques et de ressources humaines, qui donnent une nouvelle complexité à la discrimination.

Ségrégation, normes et discrimination(s) : espaces, langues et pratiques langagières.

Thierry Bulot

Université Européenne de Bretagne ; Rennes 2 ; EA 4246 PREFics et GIS PLC

thierry.bulot@univ-rennes2.fr

Les travaux actuellement menés au sein du PREFics EA 4246 dans le programme **Ségrégation, normes et discrimination(s)** posent les pratiques langagières dénomminatives comme l'un des éléments centraux pour la compréhension de la « migrance », des altérités complexes, d'une urbanisation plus ou moins subie (et donc en lien avec la mobilité, voire la motilité) ; ils s'inscrivent dans l'intervention sociolinguistique (et entre autres la sociolinguistique prioritaire) et tentent d'apporter – par la conceptualisation et la confrontation au champ conceptuel – des outils pour le développement durable urbain.

Concrètement, il s'agit de percevoir en quoi les espaces urbains de référence se constituent en normes non seulement socio-spatiales mais encore en vecteurs/facteurs des normes langagières, et, partant, des processus discriminatoires, des dynamiques comparées de frontiérisation (par exemple *via* les patronymes). Ces travaux, placés dans une perspective interdisciplinaire confrontent, dans l'espace francophone, des situations urbaines (la ville étant construite comme une matrice discursive produisant les normes de référence) diversement organisées quant à la migrance, l'organisation socio-spatiale, la politique linguistique, les mono/plurilinguisme(s).

En prenant en considération l'ancrage notamment rennais des travaux de recherche, la communication fera état des propositions théoriques et méthodologiques que la sociolinguistique urbaine (une sociolinguistique de l'urbanisation) propose pour conceptualiser la discrimination dès lors que les langues et le langage sont impliqués.

Références bibliographiques :

BULOT Thierry (dir.), (2009). *Formes & normes sociolinguistiques (Ségrégations et discriminations urbaines)*, L'Harmattan (Collection Espaces Discursifs), Paris, 248 pages.

BULOT Thierry, (2006). « La production discursive des normes : centralité sociolinguistique et multipolarisation des espaces de références », dans *French Language Studies*, Vol. 16/3, Cambridge University Press, Cambridge, 305-333.

TRIMAILLE Cyril., ELOY Jean-Michel, (2012). *Idéologies linguistiques et discriminations*, Carnets d'Atelier de Sociolinguistique 6, L'Harmattan, Paris, 266 pages.

La coopération sociolinguistique (Vers une mobilité des représentations sociolinguistiques pour intervenir sur les discriminations)

Jeanne Meyer

Université Européenne de Bretagne , Rennes 2, Chercheure associée EA 4246 PREFics
jeanne.meyer35@gmail.com

En considérant la systématisation des représentations sociales comme déclencheurs des processus discriminatoires, cette recherche pose l'intervention sur cette systématisation représentationnelle comme outil de lutte contre les discriminations. Les représentations sociales à portée discriminatoire seraient donc à désystématiser pour lutter contre les discriminations et tendre vers une coopération. Facilitant l'accès aux représentations, l'approche sociolinguistique visant une étude et une intervention sur et par les discours est l'axe favorisé dans cette recherche. L'objet de cette communication sera **la coopération sociolinguistique**. Elle est envisagée comme une approche permettant de travailler contre les discriminations mais aussi comme un processus social à valoriser pour améliorer les relations interpersonnelles dans les situations de diversité sociale.

La communication abordera :

- une conceptualisation de la coopération sociolinguistique à partir des liens posés entre représentations sociales et discriminations et ce, au travers d'une approche sociolinguistique,
- une proposition d'intervention sociolinguistique visant la mise en place d'une coopération dans une situation sociale caractérisée discriminatoire.

Contextualisée à Rennes, les exemples pris pour illustrer cette proposition d'intervention sociolinguistique coopérative seront issus d'observations extraites d'une étude de cas d'une classe universitaire caractérisée par sa mixité et ses situations potentiellement discriminatoires.

Références bibliographiques

BLANCHET Philippe, (2010). *Linguistique de terrain, méthode et théorie (une approche ethno-sociolinguistique)*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 145 pages.

JODELET Denise, (1991). *Les représentations sociales*, Presses Universitaires de France, Paris, 454 pages.

MEYER Jeanne, (2011). *Discriminations, discours, accents : analyse des mises en mots ségréguatives lors de l'insertion professionnelle*, Thèse de doctorat en Sciences du Langage – Sociolinguistique sous la direction de Pr. Bulot, Université.

Envisager la discrimination à l'intersection du genre et du langage : le cas d'une étude en sociolinguistique sur les rappeuses montréalaises

Claire Lesacher,

Université Européenne de Bretagne, Rennes 2, EA 4246 PREFics et GIS PLC

claire.lesacher@uhb.fr

Au cours de cette communication, nous examinerons l'apport que représente l'intersectionnalité dans les analyses qui envisagent des contextes et des situations discriminant.e.s, ainsi que les négociations des individus qui s'y jouent. Cette analyse de l'outil intersectionnalité sera élaborée dans le cadre d'une application à une étude en sociolinguistique et étude de genre, qui se focalise sur les expériences et les pratiques des rappeuses montréalaises.

L'intersectionnalité a été formellement posée en 1989 par Kimberlé Crenshaw. La juriste s'est particulièrement intéressée à la manière dont s'articulent les rapports de sexe, de classe et de race au niveau du droit antidiscriminatoire états-unien et a démontré combien la prise en compte séquentielle des motifs de discrimination conduit à une invisibilisation des plus minoré.e.s (Crenshaw, 1989). A partir de cette conceptualisation, nombre d'auteur.e.s ont réinvesti l'analyse intersectionnelle selon une perspective plus large, qui envisage la stabilisation des inégalités par la co-construction et co-production des rapports sociaux, ainsi que l'impact concret de ces structurations sur la construction des identités, des perceptions et sur les vécus de chacun.

Tout en examinant de manière critique l'intersectionnalité (que nous considérons comme un outil qui vise une compréhension de la société se détachant d'une vision hégémonique et, donc, qui évite de reproduire un discours (re)catégorisant sur les situations qu'elle envisage), nous nous focaliserons particulièrement sur les processus de discrimination qui se réalisent à l'intersection du genre et du langage, dans le cadre de la pratique du rap à Montréal. Nous envisagerons notamment combien segmentation horizontale (spécialisation sexuelle des activités) et segmentation verticale (certaines formes d'art sont plus légitimes que d'autres) se recourent en faisant intervenir les vecteurs de différenciation intriqués que sont le genre et le langage, d'une part, et d'autre part influent sur l'accès des rappeuses aux espaces potentiellement vecteur de pouvoirs (médias, maisons de production, etc.).

Référence bibliographique

CRENSHAW Kimberlé, (1989). « Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrin, Feminist Theory and Antiracist Politics », *University of Chicago Legal Forum*, Vol. ?, n° ?, 139-167.

Pour une approche ethnographique et interventionniste de la gentrification : sociolinguistique urbaine et discrimination des espaces

Thierry Deshayes

Université Européenne de Bretagne, Rennes 2, EA 4246 PREFics et GIS PLC & CEETUM –Université de Montréal

thierry.deshayes@umontreal.ca

Les politiques urbaines contemporaines semblent valoriser la « cohésion sociale », le « vivre-ensemble », la « diversité » ou encore la « mixité sociale ». Si ces notions largement reprises par des politiques, des journalistes mais aussi des chercheurs semblent participer d'une volonté de lutte contre les discriminations, elles apparaissent cependant très ambivalentes, en tout cas peu précises. Il conviendrait donc, un, de comprendre comment les acteurs qui les utilisent les définissent, deux, d'interroger de ce point de vue la pertinence ou l'intérêt de leur utilisation par ceux-ci.

Ensuite, quels types de politiques urbaines ces notions accompagnent-elles concrètement ? Certains diront (Wacquant, 2008, Lees, Slater et Wyly, 2008, Van Criekingen, 2008) qu'elles participent d'une politique de gentrification, c'est-à-dire, dans la conception marxiste initiale de ce terme, de l'embourgeoisement de quartiers populaires (Glass, 1964), notamment propice à une forme de ségrégation économique. Les notions de « cohésion sociale », de « vivre-ensemble », de « mixité sociale » accompagneraient-elles paradoxalement un processus de ségrégation, c'est-à-dire de discrimination spatiale ?

A partir des concepts de « droit à la ville » (Lefebvre, 1968) et de « justice spatiale » (Rawls, 1971, Harvey, 1973), il s'agit d'interroger ce processus urbain non seulement comme un phénomène macrosociologique, historique, politique, économique et géographique (qu'il soit « gentrification » pour les marxistes ou « revitalisation », « nouveau urbain » pour les pouvoirs publics) mais aussi comme un phénomène vécu par les habitants-pratiquants de la ville qu'il convient de réinterroger en termes qualitatifs en recourant à l'anthropologie ou, pour ce qui nous concerne plus spécifiquement, à la sociolinguistique.

Au-delà des dogmatismes politiques, de la technocratie ou des perspectives purement programmatiques, quelles résistances, quelles émergences, quelles transformations sociales et sociolinguistiques, quelle évolution des pratiques discriminatoires ou quelles pratiques déjà antidiscriminatoires peut-on observer chez les habitants-pratiquants de la ville dans le contexte de la gentrification et comment les réinvestir avec eux ?

Références bibliographiques :

BULOT Thierry, (dir.), 2009, *Formes & normes sociolinguistiques (Ségrégations et discriminations urbaines)*, L'Harmattan (Collection Espaces Discursifs), Paris, 248 pages.

HARVEY David, 2009 (1973), *Social Justice and the City (Geographies of Justice and Social Transformation)*, University of Georgia Press, Athens (USA), 369 pages.

LEES Loretta, SLATER Tom, WYLY Elvin, 2008, *Gentrification*, Routledge, Londres, 344 pages.

LEES Loretta, LEY David, 2008 , « Introduction to Special Issue on Gentrification and Public Policy » dans *Urban Studies*, Vol. 45, n° 12, 2379-2384

LEFEBVRE Henri, 2009 (1968), *Le droit à la ville*, Collection Anthropologie, Economica, Paris, 135 pages.

RAWLS John, 1999 (1971), *A Theory of Justice*, Oxford University Press, Oxford, 538 pages.

VAN CRIEKINGEN Mathieu, 2008, « Comment la gentrification est devenue, de phénomène marginal, un projet politique global » dans *Revue Agone*, 38-39 | 2008 - *Villes et résistance sociales*, [En ligne], mis en ligne le 23 mai 2010. URL : <http://revueagone.revues.org/201>.

WACQUANT Loïc, 2008, « Relocating Gentrification: The Working Class, Science and the State in Recent Urban Research » dans *International Journal of Urban and Regional Research*, Vol. 32/1, Mars, 198-205.

De la question raciale dans le recrutement en centre de formation professionnel au football

Nicolas Damont

Etudiant en thèse de sociologie, EHESS, IRIS, Paris.

Au cours de mes observations, j'ai pu être témoin de remarques portant sur les joueurs noirs. Mais comment appréhender les quelques notes ethnographiques que j'avais pu réunir sur le sujet ? Je ne savais ni comment en parler, ni en quoi ces remarques apportaient quelque chose à ma réflexion sociologique. De fait comment parler de « race » dans le football quand l'idéologie sportive sert celle de l'« unité de la nation » après la victoire ? Dans mon intervention, j'ai privilégié le mot « race » pour évoquer le traitement discriminatoire qui revient à constituer certains groupes en catégories sociales différentes.

A partir d'observations ethnographiques dans des centres de formation (Sedan, Lens et le Paris SG), mais aussi à partir de ma pratique d'éducateur dans un club de la région parisienne, j'ai été confronté à un discours racial sur les jeunes joueurs susceptibles d'intégrer un centre de formation :

Extrait de mon journal de terrain : « lors d'une journée de détection, en région parisienne, sur l'île de Puteaux. Cette rencontre a lieu dans le courant du mois de janvier 2004. Un match oppose les recrues potentielles pour l'entrée au centre de formation de Sedan à une équipe de niveau CFA2 parisienne, Levallois. Tous les joueurs qui jouent sous le maillot de Sedan ont été repérés par le recruteur du club ; ils viennent tous de la région parisienne. Le match n'a pas encore commencé, les deux équipes sont à l'échauffement ; je suis avec le recruteur. Les dirigeants du club sedanais s'approchent de lui et lui demandent s'il n'y a pas de joueurs blancs en région parisienne. Le recruteur prend cette remarque avec le sourire - peut-être a-t-il l'habitude ».

La question raciale dans le football se doit d'être explicitée et ne pas la traiter reviendrait à mettre sous silence des discours raciaux et donc, en quelque sorte, à légitimer ce type de discours, et voilà le sens de mon intervention.

Mots clés : race, football, recrutement.

Menace du stéréotype : le cas expérimental du basketball en contexte français

Rodolphe Perchot , Philippe Castel, Marie-Françoise Lacassagne

Laboratoire SPMS, Faculté des Sciences du Sport, Université de Bourgogne, Dijon

rod_perchot@yahoo.fr.

Selon la théorie de la menace du stéréotype (*stereotype threat*), les stéréotypes peuvent influencer les comportements et perturber la réalisation de tâches motrices et cognitives (Steele & Aronson, 1995). Stone, Lynch, Sjomeling et Darley (1999) mettent en évidence que le simple fait de présenter une tâche comme évaluative des compétences mentales ou physiques à des participants respectivement Noirs et Blancs, induit une baisse de leur réussite à une épreuve de golf. Notre étude, sollicitant de jeunes basketteurs noirs et blancs (N = 31) issus d'équipes professionnelles de division pro A et d'équipes amateurs, a pour but d'explorer l'impact des stéréotypes raciaux en contexte sportif français, de surcroît dans une pratique où la dualité noire-blanche semble prégnante (Coakley & Pike, 2009).

Dans un premier temps, nous avons testé l'existence de facteurs stéréotypiques à l'origine du succès de basketteurs noirs et blancs (tâche d'attribution de caractéristiques physiques ou mentales), relativement aux travaux de Johnson, Hallinan et Westerfield (1999). Les résultats généraux, favorables à une dichotomisation corps (force, détente, rapidité, agilité) – esprit (adresse, habileté à lire le jeu, capacité à prendre des décisions, contrôle émotionnel), montrent que c'est aux joueurs noirs auxquels sont attribuées significativement plus de caractéristiques physiques et aux joueurs blancs significativement plus de caractéristiques mentales. Dans un second temps, ces observations nous ont permis d'opérationnaliser une menace stéréotypique en présentant la tâche de lancers francs aux basketteurs noirs comme évaluative de leurs ressources mentales et aux basketteurs blancs comme évaluative de leurs capacités physiques.

Les résultats, en cours de dépouillement, feront l'objet d'une analyse centrée sur les performances obtenues par les joueurs selon les conditions (menace-non menace). De plus, les effets de menace du stéréotype seront discutés à travers les discours post-lancers francs afin de déterminer si des stratégies identitaires différentes sont mobilisées en fonction du stéréotype préalablement activé.

Bibliographie:

COAKLEY Jay, PIKE Elizabeth, (2009). *Sport in Society: Issues and controversies*, London: McGraw-Hill.

JOHNSON Dwayne, HALLINAN Christopher, WESTERFIELD, R. C. (1999). Picturing success: Photographs and stereotyping in men's collegiate basketball, *Journal of Sport Behavior*, 22, 45-54.

STEELE Claude M, ARONSON Joshua, (1995). Stereotype threat and the intellectual test performance of African Americans, *Journal of Personality and Social Psychology*, 69, 797-811.

STONE Jeff, LYNCH, Christian I., SJOMELING, Mike, & DARLEY, John M. (1999). Stereotype threat effects on Black and White athletic performance. *Journal of Personality and Social Psychology*, 77, 1213-1227.

De l'exclusion à l'égalité : étude conative du rôle du sport dans le processus de lutte contre la discrimination sexuée chez des femmes et jeunes filles issues de l'immigration maghrébine en France

Mohamed Khmailia

Docteur en STAPS, EA 4110 ER3S, Laboratoire Relacs, Université du Littoral Côte d'Opale.

khmailia_med@yahoo.fr

Cette réflexion se propose d'étudier les résultats d'une enquête de terrain qui explore le domaine du vécu sportif, pour tenter de montrer comment les incidences positives du sport en matière d'égalité entre les sexes sont bridées par une discrimination sexiste se référant à un héritage culturel de la tradition arabo-islamique. Cette discrimination sexuée est nourrie par le maintien de stéréotypes concernant les capacités physiques et le rôle social des jeunes filles et femmes issues de l'immigration maghrébine en France. Le corps, en servant à confirmer l'identité sexuelle et sociale de l'individu et l'assignation de valeurs différentes aux stéréotypes corporels des deux sexes, laisse croire que les femmes n'ont pas les mêmes possibilités d'actions et d'expressions. En situation migratoire et comme réponse à la fragmentation des minorités nationales, le sport est souvent présenté comme un moteur d'intégration pour les populations sujettes aux discriminations négatives. Il constitue, plus spécifiquement, pour les groupes particuliers de femmes et de jeunes filles discriminées, un médiateur utile dans les interactions de mise en jeu du corps qui permettent le développement du processus conduisant à l'égalité entre les hommes et les femmes. L'analyse évaluative des données, recueillies à partir d'observations directes et d'entretiens semi-directifs auprès de jeunes filles et femmes descendantes de l'immigration maghrébine, repose sur une approche socio-conative qui rend compte de la conduite de chacune selon le sens qu'elle attribue à ses actions. Cette analyse montre que la lutte contre la discrimination fondée sur le sexe, à travers la pratique sportive, peut prendre la forme d'un processus individuel différencié qui passe par diverses étapes, au cours desquelles ces jeunes filles et femmes modifient leur relation avec la culture de départ tout en adaptant leurs modalités d'interaction avec l'environnement : d'une relation d'exclusion, correspondant à une position de défense, jusqu'à une relation de cohésion sociale.

Tire-t-on plus vite sur des arabes ou des espagnols ? Relations intergroupes, menace perçue et réactions agressives dans le paradigme du jeu du tireur

Jessica Mange¹, Keren Sharvit², Nicolas Margas³

¹Normandie Université ; UNICAEN, NIMEC, F-14032 Caen, France

²Université de Haïfa, Israël

³Normandie Université ; UNICAEN, CESAMS, F-14032 Caen, France

jessica.mange@unicaen.fr

Le paradigme du jeu du tireur (Correll et *al.*, 2002) met en évidence des réactions agressives envers les individus noirs (e.g. Correll et *al.*, 2007) ou supposés arabes ou musulmans (e.g. Mange et *al.*, 2012). Ces réactions s'illustrent par un biais à tirer sur ces cibles exogroupes spécifiques. Cette agressivité est-elle liée à la menace perçue présente dans les stéréotypes particuliers de ces exogroupes ou bien le simple caractère exogroupe des cibles génère-t-il des réactions spécifiques ?

Un pré-test (N = 45 ; 15 hommes et 30 femmes; Mâge = 30.38, SDâge = 13.89) montre que, contrairement à l'exogroupe arabe, l'exogroupe espagnol est clairement perçu comme non menaçant quelle que soit la composante de menace considérée (Stephan et *al.*, 1998). Dans l'étude principale, après avoir été amorcés supraliminalement par une tâche de « phrases mélangées » (e.g. Bargh et *al.*, 1996) sur les catégories « arabe » vs. « espagnol » vs. « français », des participants français (N = 60 ; 27 hommes et 33 femmes; Mâge = 24.20, SDâge = 7.92) jouent à un jeu vidéo mettant en scène des personnages masculins vs. féminins à l'origine ethnique ambiguë. Ces personnages constituent des cibles armées vs. non armées et les participants doivent prendre des décisions adaptées le plus rapidement possible : tirer sur une cible armée et ne pas tirer sur une cible non armée. Les résultats relatifs à la fois aux temps de réaction et aux erreurs montrent que seul l'exogroupe perçu comme menaçant (i.e. les arabes) génère un biais à tirer. En revanche, l'exogroupe perçu comme non menaçant (i.e. les espagnols) suscite une hausse de vigilance importante par rapport à des cibles endogroupes (i.e. les français).

Les résultats sont discutés en termes de mécanismes sous-jacents aux agressions envers les exogroupes.

La lutte contre les discriminations au regard du droit pénal.

Anne Bourrat-Guéguen,

VIP&S EA 46 36

Maître de Conférences/HDR droit privé

Nous nous proposons d'envisager les discriminations telles qu'elles sont appréhendées par le droit pénal.

En effet, il semble que les différentes interventions législatives aient eu pour finalité d'étendre le champ pénal de lutte contre les discriminations, tant en ce qui concerne les comportements visés (discriminations du fait des particuliers ou du fait des dépositaires de l'autorité publique) que les critères discriminatoires (par rapport à une situation catégorielle ou par rapport à une situation personnelle).

En revanche, l'application pratique de ces textes, en particulier à travers la jurisprudence, révèle plutôt une répression limitée, notamment en raison de l'existence de faits justificatifs et surtout de difficultés probatoires en la matière.

L'engagement corporel pour réduire la discrimination

Rul Marion ¹, Margas Nicolas ¹

¹Normandie Université, Centre d'Etude Sport et Actions Motrices (CESAMS), EA 4260
marion-rull@hotmail.fr

L'éducation physique et sportive a pour finalité l'accès à la citoyenneté par la pratique d'activités physiques sportives et artistiques (APSA) (programmes de collège, 2008 et lycée, 2010). L'amélioration des attitudes intergroupes et la lutte contre les discriminations y sont donc des enjeux principaux. La spécificité de cette discipline est l'engagement corporel et les états de menace qui peuvent en résulter, particulièrement dans les APSA dites à « risque ». Le but de notre étude de laboratoire est de montrer qu'un contact intergroupe (caucasiens/asiatiques) en contexte menaçant et suscitant de la peur améliore les attitudes envers les asiatiques. Plus précisément, les résultats de notre étude montrent que les participants (n=48) en condition menaçante (M = 4.90, S.D = 0.78) améliorent leurs jugements de chaleur envers l'ensemble des personnes asiatiques (M = 4.26, S.D = 0.60), $F(1, 42) = 11.36, p < .001$ mais n'a pas d'effet significatif sur leurs jugements de compétence, $F(1, 42) = 1, 74, p = .19$. Aussi, le contexte menaçant (M = 4.81, S.D = 0.99) induit des intentions de comportements positifs envers les asiatiques (M = 3.65, S.D = 0.48), $F(1, 42) = 27.45, p < .0001$. Par conséquent, le partage émotionnel d'une menace de contexte apparaît comme déterminant de l'amélioration des attitudes intergroupes. Pourtant les modèles actuels expliquant la construction des attitudes intergroupes se focalisent exclusivement sur les cognitions et les émotions intergroupes. La prise en compte du contexte de la relation et notamment des états émotionnels qui y sont liés permettraient de faire évoluer ces modèles. De plus, ces résultats interrogent les processus implicites et automatiques que les liens émotions-cognition semblent engendrer dans l'évolution des attitudes intergroupes.

Positionnements identitaires, relations intergroupes et discriminations en EPS.

Florent Mangin, Philippe Castel, Marie-Françoise Lacassagne Laboratoire SPMS,
Faculté des Sciences du Sport, Université de Bourgogne, Dijon
florent.mangin@u-bourgogne.fr

Dans cette recherche, il s'agit de s'intéresser aux représentations mutuelles des acteurs généralement impliqués dans une séance d'Éducation Physique et Sportive (EPS). Plus précisément, nous nous intéressons aux positionnements identitaires des enseignants d'EPS lorsqu'ils doivent juger leur groupe social d'appartenance en référence à celui des élèves (la même tâche est demandée aux élèves en référence avec le groupe des enseignants d'EPS). L'idée sous-jacente est de comprendre les différents processus de discriminations employés par les membres de ces deux groupes dans la scène sociale (Brown & Fraser, 1979) spécifique qu'est "la classe". Ce travail s'appuie sur la théorie de la catégorisation sociale (Turner, Hogg, Oakes, Reicher, & Wetherell, 1987) ainsi que sur son développement en termes de partitions sociales (Castel & Lacassagne, 2011). En effet, si le courant de la catégorisation établit que le but de tout individu se définissant comme membre d'un groupe est de conserver une estime de soi positive (Verkuyten & Reijerse, 2008), cette théorie permet également d'envisager les stratégies identitaires utilisées pour parvenir à cette fin. Dans le cadre de la scène sociale de la classe d'EPS, il apparaît qu'institutionnellement le statut de l'enseignant le positionne comme le dominant social des élèves. Cette situation de départ semble contraindre le "groupe élève" à une position de dominé à laquelle les élèves doivent faire face pour rehausser leur identité sociale sans pour autant rompre les règles implicites et explicites de cette scène. Le recueil des données a été effectué à l'aide d'un outil de diagnostique des relations intergroupes (RepMut) et a été soumis à des enseignants d'EPS de Collège et Lycée (N=37) ainsi qu'à des élèves de Lycée (N=43). Les principaux résultats montrent que si les enseignants d'EPS favorisent leur propre groupe (biais pro-endogroupe) par rapport au groupe élève, ces derniers se déprécient et reconnaissent la supériorité du groupe enseignant.

Bibliographie :

BROWN, Penelope FRASER, Colin (1979). Speech as a marker of situation. In R. K. Scherer & H. Giles (Eds.), *Social markers in speech* (pp. 33–63). Cambridge: Cambridge University Press.

CASTEL, Philippe, LACASSAGNE, Marie-Françoise, (2011). Contrat de communication et partitions sociales. In P. Castel, E. Wuillemmin, & M.-F. Lacassagne (Eds.), *Psychologie sociale de la communication*. Paris: De Boeck.

TURNER, John C., HOGG, Mickael A., OAKES, Penelope J., REICHER, Stephen, & WETHRELL, Margaret S. (1987). *Rediscovering the social group: A self-categorization theory*. Oxford: Basil Blackwell.

VERKUYTEN Maykel, REIJERSE Arjan. (2008). Intergroup structure and identity management among ethnic minority and majority groups: The interactive effects of perceived stability, legitimacy, and permeability. *European Journal of Social Psychology*, 38, 106-127.

Compensation et attitudes intergroupes : quand la gratification relative des groupes stigmatisés renforce la hiérarchie sociale et les clivages intergroupes

Nicolas Margas ¹, Paul Fontayne ²

¹Normandie Université, Centre d'Etude Sport et Actions Motrices, EA 4260

²Université Paris-Ouest Nanterre, Centre de Recherches sur le Sport et le Mouvement, EA 2931

nicolas.margas@unicaen.fr

Les programmes des Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) promeuvent les qualités socialisantes et intégratrices d'une pratique sportive commune avec les élèves de classes traditionnelles. Pourtant, peu de recherches se focalisent sur cette question. De plus, l'association des travaux relatifs aux stratégies identitaires et aux effets de compensation entre deux dimensions de jugements intergroupes (i.e., sportif et académique) laissent penser que, contrairement à l'idée initiale, une gratification sportive des élèves de SEGPA risque de renforcer la discrimination sur la dimension scolaire et les clivages intergroupes *via* un processus de compensation. Notre étude, réalisée en condition naturelle (n=290) confirme cette hypothèse en montrant que les élèves de classes traditionnelles dans une condition de privation relative sur la dimension sportive augmentent leur statut perçu académique (i.e., créativité sociale) ($F(2,181) = 11.52, p < .01$) et baissent celui des élèves de SEGPA sur la dimension académique (i.e., discrimination) ($F(2,181) = 7.45, p < .01$). Parallèlement, les élèves de SEGPA en position de gratification relative sur la dimension sportive renforcent leur catégorisation endogroupe et baissent leur catégorisation exogroupe ($F(2,103) = 3.43, p < .05$) montrant ainsi un renforcement des clivages intergroupes plutôt qu'une stratégie de mobilité sociale. D'un point de vue plus fondamental, ces résultats montrent l'intérêt de prendre en compte les effets de compensation entre différentes dimensions de jugement dans les modèles expliquant l'évolution des attitudes intergroupes et de la discrimination.

